

**PROJET**  
**PACTE PROGRÈS**  
**Social & Economique**  
**"Contre le chômage et pour l'Emploi"**



**Syndicat CDMT EMPLOI**

Carrefour Mangot Vulcin  
Place d'Armes  
97232 – Le LAMENTIN  
Tél : 0596 57 05 77



**Projet adressé  
à tous les décideurs politiques  
Etat, Gouvernement, Préfecture, CTM et collectivités,  
aux opérateurs techniques et organisations  
de la MARTINIQUE**

**Syndicat CDMT EMPLOI**

Carrefour Mangot Vulcin  
Place d'Armes  
97232 – Le LAMENTIN  
Tél : 0596 57 05 77

Le Bureau : La secrétaire Laure LABEAU  
Edith LAHAUT – Augustine VICTOR – Jenny KONATE  
Jean Michel VERROUX – Mario MOREAU

# **PACTE URGENT DE PROGRÈS SOCIAL ET ÉCONOMIQUE POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE EN MARTINIQUE**

## **Préambule**

Depuis des décennies, pour des raisons de dignité, d'existence, de survie, de pouvoir d'achat, le chômage reste la priorité absolue des citoyens, qu'ils soient martiniquais, français hexagonaux ou peuples du monde.

En Martinique, son taux varie et fluctue entre 23 et 30% selon les personnes touchées.

L'analyse du chômage montre qu'il y a matière à être inquiet car plus de 70% des demandeurs d'emploi sont plus des demandeurs qui ont besoin de se qualifier dans un métier que des demandeurs qui sont en capacité d'offrir leur force de travail afin d'accéder directement à un emploi. Celles et ceux qui sont qualifiés, le sont dans des métiers qui ne correspondent pas pour bon nombre aux métiers porteurs et en tension. Donc sans être dans le catastrophisme, la situation est alarmante.

La Martinique se trouve dans la difficulté d'être en incapacité de fournir des femmes et des hommes qualifiés en face des offres d'emploi qui même si elles sont en nombre conséquent, ont dû mal à être pourvues. Les offres sont celles portées par les actes professionnels dans les secteurs d'activités majeurs.

L'échec et le décrochage scolaires ont propulsé en 10 ans près 80 000 jeunes vers la vie active avec un niveau insuffisant pour accéder directement à l'emploi. Alors que tous nos jeunes qui réussissent à l'école, regagne chaque année la France hexagonale. La Martinique s'est retrouvée à gérer celles et ceux qui hélas pour la plupart devrait passer par la formation continue pour se rattraper.

A ce niveau, les actions mises en place pour corriger et permettre à ces jeunes de trouver une voie d'insertion, sont toujours totalement insuffisantes.

L'analyse montre aussi que les femmes par rapport à leur situation sociale (Monoparentalité, jeunes mères, Bas niveau de qualification, discrimination à l'embauche, proportion d'emploi selon les secteurs d'activités, la concentration géographique par rapport à la mobilité, les emplois du soir, les emplois non déclarés et domestiques, formations disponibles et conventionnées...etc) sont très exposées. L'accès ou le retour à l'emploi est très compliqué.

Les personnels « Séniors » de plus de 50 ans au chômage et les demandeurs au chômage de plus de 45 ans font légion. En Martinique, la mesure incitative pour les « 50 ans et plus » devrait être élargie pour intégrer les « 45 ans et plus ». L'origine de leur chômage prend naissance dans les politiques volontaristes conduites depuis plus de 10 années qui ont donné la priorité incitative à l'emploi pour les jeunes sans se soucier et penser que les entreprises auraient en masse limoger les plus de 45 ans pour avoir accès à ces aides. Egalement la distribution et la commercialisation, les nouvelles technologies ont « juvenilisé » les emplois en créant un vrai fossé entre les emplois pour les jeunes et les secteurs qui continuaient à maintenir l'emploi aux plus de 45 ans.

D'un autre côté, en ce qui concerne les entreprises, le tissu économique constitué de « très petites entreprises », ces dernières n'ont cessé d'alerter sur des coûts de main d'œuvre trop onéreux. Leurs marges sont minces car très souvent, elles ne travaillent pas en direct avec les donneurs d'ordre ou sont très concurrencées dans la distribution des produits provenant de l'importation. Elles sont nombreuses mais n'ont pas les moyens pour agir concrètement contre le chômage.

Les grands groupes sont compétitifs pour preuve, leurs dirigeants pour la plupart, sont identifiés parmi les plus grandes fortunes de France. Hélas, ne se positionnent pas clairement ou suffisamment pour interagir sur le traitement massif du chômage et aussi à eux seuls, ne peuvent réduire ce taux significatif de chômeurs.

Donc sans entrer dans trop d'analyse, la Martinique se retrouve avec un taux de chômage où la très grande majorité des demandeurs d'emploi sont en insuffisance de qualification et ce dans toutes les tranches d'âge, qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes. Les entreprises très petites ne sont pas suffisamment accompagnées pour jouer ce rôle fondamental d'action contre le chômage. Agir sur la formation et traiter massivement ce manque de qualification demande de s'y mettre au plus tôt pour espérer les premiers résultats en 2017.

A l'évidence, l'effort des différentes actions doit être prioritairement orienté vers la mise en qualification des martiniquais notamment au profit des plus jeunes très touchés. Trois manières d'y parvenir, soit par l'accès direct à la formation qualifiante, ou par l'action préalable de formation au recrutement ou par l'alternance emploi/formation.

A propos des moyens incitatifs à mobiliser pour réduire les coûts de main d'œuvre ou adapter les besoins clés du recrutement, les mesures incitatives doivent être conçues en fonction de la taille et de la structuration des entreprises. Les 98 % d'entreprises qui embauchent entre 1 et 5 salariés, qui sont très souvent sous-traitants ou en deuxième rideau des réseaux de distribution, ont besoin d'un accompagnement beaucoup plus conséquent que les grands groupes qui émergent au chiffre d'affaire global et juteux du marché économique de la Martinique.

De surcroît, s'il faut activer la formation préalable et alternée, ces petites entités ont un rôle à jouer dans l'action significative à conduire à l'endroit du chômage.

Concernant l'offre de formation, il est nécessaire de mobiliser tous les opérateurs, les accompagner à la modernisation technique et technologique et leur confier de manière permanente dans les secteurs vitaux en lien avec le développement des activités économiques porteuses et en tension.

A cet effet, toutes les institutions publiques d'Etat et locales, les opérateurs privés ont ce devoir d'implication, de mobilisation et d'harmonisation pour agir contre le chômage. En agissant ensemble, il est possible de réussir et de réduire le chômage de moitié d'ici à 2020 voire 2019, 2018.

Le syndicat CDMT EMPLOI, en tirant cette énième sonnette d'alarme, se positionne par une contribution assortie des propositions suivantes indiquées dans ce **PACTE URGENT DE PROGRES SOCIAL ET ECONOMIQUE CONTRE LE CHÔMAGE**.

## PACTE URGENT DE PROGRÈS « FORMATION »

- **Activation d'un PACTE DE PROGRÈS « FORMATION » 2016 - 2017**
  - Plus de 10 000 actions permanentes de formation à mobiliser dans les secteurs clés :
    - Métiers de l'Agriculture, de l'Elevage et de Transformation des produits des filières
    - Métiers du BTP
    - Métiers de l'Hôtellerie et du Tourisme
    - Métiers de la Restauration et de Bouche
    - Métiers de la Distribution et du Commerce
    - Métiers de l'Automobile et de la Conduite de véhicule
    - Métiers des Services à la Personne (Personnes âgées et petite Enfance) et Paramédicaux
    - Métiers de l'Environnement et de la Biodiversité
    - Métiers des Energies et du Développement durable
    - Métiers des Services à distance, du Digital et de l'Informatique
    - Métiers de l'Animation, de la Culture et du Sport
    - Métiers du Port, Maritimes, Aquatiques, nautiques, de la pêche et de la Mer
    - Autres Métiers pointus, porteurs et innovants
  - Habilitation à minima de 50 Organismes de formation en capacité de dispenser des formations permanentes en formats « polyvalence » et « polycompétence »
  - Création d'une institution convergente de décision, d'harmonisation, de suivi en charge des évaluations pragmatiques en année N et de la gestion prévisionnelle de l'année N+1
  - Mobilisation de tous les budgets de formation concentrés dans la CTM et dans les structures de l'Etat
- **Création de filières universitaires**
  - Il y a urgente nécessité de créer des filières qui sont en lien avec le développement économique de la Martinique. Soit 10 filières :
    - Agriculture – BTP – Hôtellerie Restauration Tourisme – Commerce – Environnement Energie – Numérique – Art et Culture – Sport – Santé – Banque et Assurance.
- **Objectifs majeurs : Mise en formation de 10 000 demandeurs de formation d'ici à fin 2017.**



## PACTE URGENT DE PROGRÈS « EMPLOI »

La création d'emplois en Martinique doit être soutenue par l'aide incitative afin de réduire les coûts de main d'œuvre principalement à l'endroit des TPE et PME. Les TPE ont besoin de recruter pour se développer et honorer les différents services. Aujourd'hui leur production est contrainte et ce frein est très préjudiciable.

L'aide portée par l'Etat et la CTM est mobilisée pour garantir le maintien régulier de la production et le maintien permanent « en emploi ».

Plus de 15 000 jeunes de moins de 30 ans sont concernés et 10 000 demandeurs d'emploi dont les plus de 45 ans et plus. Il s'agit d'agir sur le chômage des jeunes, des femmes, des 45 ans et plus, de longue durée et des bénéficiaires du RSA.

- **Création d'un contrat aidé unique de « mise au travail »**

Ce contrat présente 3 déclinaisons techniques :

- Le contrat aidé de mise au travail directe – CMT D
- Le contrat aidé de mise au travail alternée – CMT A
- Le contrat de mise au travail combinée – CMT C

- **Le contrat aidé de mise au travail directe – CMT D**

L'intérêt est de mettre au travail un maximum de demandeurs d'emploi.

- **Eligibilité :** Tout demandeur d'emploi sélectionné par l'entreprise et validé par le technicien d'insertion et de mise au travail  
Les entreprises de moins de 10 salariés, les associations employeurs, les opérateurs d'insertion par l'économique
- **Aide de l'Etat :** 75% du salaire brut dans la limite du smic. Aide de la CTM : 15% du salaire brut dans la limite du smic. Exonération des charges patronales de sécurité sociale. L'aide totale (Etat + CTM) est diminuée de 20 points pour les entreprises de plus de 10 salariés.
- **Durée d'aide :** 2 ans pour les entreprises du secteur marchand  
3 ans pour le secteur non marchand
- La rémunération du salarié ne peut être inférieure au smic.

- **Le contrat aidé de mise au travail alternée – CMT A**

Cette mesure est une fusion des contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Les modifications vont dans le sens de la modernisation de ces contrats.

- **Eligibilité :** Tout demandeur d'emploi sélectionné par l'entreprise et validé par le technicien d'insertion et de mise au travail  
Les entreprises de moins de 10 salariés, les associations employeurs, les opérateurs d'insertion par l'économique
- **Aide de l'Etat :** 35% du salaire brut dans la limite de 130h. Aide de la CTM : 35% du salaire brut dans la limite de 130h. Exonération des charges patronales de sécurité sociale.

- Durée d'aide : 2 ans pour toutes les entreprises
  - Temps de travail alterné : 80% en entreprise et 20% en organisme de formation
  - La rémunération du salarié ne peut être inférieure à 1000 euros.
- **Le contrat de mise au travail combinée – CMT C**  
 Cette mesure vise à résoudre le chômage des demandeurs d'emploi ayant atteint 45 ans et dont le retour à l'emploi est de plus en plus compliqué.
    - Eligibilité : Tout demandeur d'emploi de plus de 45 ans et plus, sélectionné par l'entreprise et validé par le technicien d'insertion et de mise au travail  
 En priorité, Les entreprises de moins de 10 salariés, les associations employeurs, les opérateurs d'insertion par l'économique.
    - Aide de l'Etat : 75% du salaire brut. Aide de la CTM : 15% du salaire brut.
    - Durée d'aide : 5 ans pour toutes les entreprises. Après les 5 ans, maintien de l'exonération des charges patronales de sécurité sociale jusqu'à la retraite.
    - La rémunération du salarié ne peut être inférieure au smic
  - **Mobilisation des fonds de la formation continue**  
 La mise à contribution des organismes « mutualisateurs » et de la CTM est déterminante pour la mise en œuvre des 3 contrats de mise au travail.
  - **Les opérations innovantes de collecte d'offres d'emploi**  
 Reconduite de toutes les opérations de collecte d'offres d'emploi déjà expérimentées par les institutions d'accompagnement à partir des 3 contrats de mise au travail : Kolé tet Kolé zépol – Ensemble pour l'Emploi – Boostons l'emploi – Lyannaj pour l'apprentissage ...etc
  - **Objectifs majeurs : Mise au travail de 20 000 demandeurs de formation d'ici à 2020 voire 2019, 2018.**



## **PACTE URGENT DE PROGRÈS « ORGANISATION ET INSTITUTION »**

Depuis des décennies les difficultés liées au chômage perdure. Des mesures fortes s'imposent pour éradiquer ce fléau. Les institutions d'accompagnement ont un rôle majeur à jouer. En agissant ensemble, il est possible de réussir et de réduire le chômage de moitié d'ici à 2020 voire 2019, 2018.

- **Le rôle déterminant des Institutions d'accompagnement**
  - Signature de conventions pluriannuelles 2016 – 2020 entre l'Etat, les collectivités communales, les communautés d'agglomération, la CTM avec les Institutions d'accompagnement
  - Renforcement et consolidation des moyens opérationnels, budgétaires de toutes les institutions d'accompagnement rattachées à l'Etat, aux collectivités territoriales ou agréées par convention
    - Augmentation de leur budget de fonctionnement
    - Augmentation de leur budget d'intervention en lien avec les services déployés dans le plan d'urgence
  - Présence massive des institutions d'accompagnement sur le terrain, ville par ville, commune par commune, quartier par quartier
- **La lutte contre le décrochage, l'échec scolaire, le bas niveau de qualification**
  - Mobilisation de tous les dispositifs opérationnels afin d'éradiquer le décrochage, l'échec scolaire, le bas niveau de qualification
  - Création d'une périphérie technique d'accompagnement et de renforcement des éducations et apprentissages autour de l'Education Nationale.  
Objectif majeur : La réussite scolaire avec comme le CAP ou le BEP comme niveau socle minimal de sortie
- **Le rôle déterminant de l'accompagnement social**
  - Mobilisation des communes et de tous les CCAS au titre de l'accompagnement social
  - Renforcement des moyens des CCAS
  - Signature d'une convention d'action pluriannuelle 2016 – 2020 entre les CCAS
  - Objectifs majeurs : Agir sur tous les freins qui peuvent gêner la mise au travail
  - Favoriser l'accès au logement au bénéfice des demandeurs d'emploi mis au travail
  - Garantir le minima social d'existence pendant les 2 premiers mois de mis au travail.
- **Création d'une Coordination technique « Pacte progrès social et économique » regroupant tous les opérateurs, les institutions, publics, privés, territoriaux.**
- **Organisation d'une conférence « Contrat de progrès social et économique » axée principalement sur le travail et la formation 2 fois par an. Début Juin et Fin Novembre.**



## **PACTE URGENT DE PROGRÈS « CITOYENNETÉ »**

Les citoyens doivent prendre conscience de l'urgence d'agir ensemble, de manière active et positive

- **Prise de conscience des demandeurs d'emploi**
  - Les demandeurs d'emploi doivent être acteurs de leur situation et facilitateurs de l'accompagnement délivré par les institutions d'accompagnement
  - Plus de tensions et conflits à l'accueil des institutions, le demandeur d'emploi se positionne activement en mode « Trouver un emploi ou une formation » à partir de l'accompagnement de l'institution et de son référent. Cette mentalité est nécessaire pour avancer.
  - Le demandeur d'emploi est déterminé, motivé et maîtrise les techniques de valorisation de sa candidature emploi ou formation.
  - Le demandeur d'emploi fréquente régulièrement son institution d'accompagnement et mobilise tous les moyens pour trouver au plus vite une formation ou un travail.
  
- **La communication et l'intervention des institutions d'accompagnement**
  - Amélioration et régularité de la communication des institutions d'accompagnement à l'endroit des usagers
  - Amélioration de toutes les situations d'accueil et d'intervention des institutions d'accompagnement à l'endroit des usagers
  - Les missions d'accompagnement sont assumées avec efficacité et dynamisme.
  - Les référents des institutions d'accompagnement se connaissent et harmonisent la convergence de leurs interventions.
  - Les institutions d'accompagnement reçoivent sur le flux immédiat les demandeurs d'emploi munis d'une fiche de liaison de leurs homologues
  - Les demandeurs d'emploi sont positionnés sur les offres d'emploi dans un délai raisonnable qui ne peut excéder 72 heures pour les offres à profil « pas compliqué à pourvoir ».
  - Les institutions d'accompagnement disposent d'une banque de profils prêts à l'employabilité et au positionnement sur la formation.
  - Les institutions d'accompagnement sont dans la réactivité dynamique dans l'intérêt majeur de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, des entreprises, de la mise au travail ou en formation.
  
- **Le rôle de l'opinion publique**
  - L'opinion publique citoyenne a un devoir de solidarité envers les demandeurs d'emploi et de soutien du « pacte de progrès social et économique »
  - Le pays Martinique doit se mettre en situation de réussite de ce pacte par le soutien de tous, notamment l'entraide de ceux qui travaillent à l'endroit de celles et ceux privé(e)s d'activités professionnelles, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes.
  - L'encouragement régulier « positif » et solidaire dans des actes est aussi un levier déterminant d'accompagnement pour celles et ceux qui sont dans le besoin.

## CONCLUSIONS

En ce qui concerne la destinée de la MARTINIQUE, le développement économique souffre du manque de qualification des « martiniquaises et martiniquais » privés d'emploi. Nous sommes en insuffisance de qualification et il faut corriger au plus vite. Il faut avoir cette volonté de corriger par des mesures simples, pragmatiques mais efficaces.

Après il sera question de budgets. L'argent institutionnel est mobilisable en Martinique. Combiné avec les fonds européens, les fonds privés, les fonds des investisseurs, les fonds de la défiscalisation, les fonds sociaux...etc, ce pacte de progrès social et économique est réaliste et réalisable et ce dans les meilleurs délais.

S'il y a volonté, ce chemin est possible.

Le syndicat CDMT EMPLOI positionne ce pacte de progrès social et économique comme alternative à la loi de la ministre EL KOMHRI qui n'est pas adaptée à la Martinique et aussi dont les principes de prévision de la rupture prioritaires par rapport à la durabilité de la mise au travail nous semblent particuliers.

Nos demandeurs d'emploi et nos entreprises, surtout les personnes fragilisées et les très petites personnalités morales, ont plus besoin de visibilité inclusive durable que d'incertitude dévastatrice.

Dans l'espoir que ce « pacte de progrès social et économique » soit mis en œuvre urgemment et contribue à la qualité de vie des martiniquaises et martiniquais.

**Martinique, le 14 MARS 2016**

**Contribution du SYNDICAT CDMT EMPLOI**

### **Syndicat CDMT EMPLOI**

Carrefour Mangot Vulcin  
Place d'Armes  
97232 – Le LAMENTIN  
Tél : 0596 57 05 77

